



Facture

Réf. : FA1211-0025

Date facturation : 22/11/2012

Date échéance : 22/12/2012

Réf proposition commerciale : PR1211-0016

Émetteur:

Adressé à:

Frédéric FLIPPE

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

Téléphone: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.98.87.39

Email: frederic@rmedia.fr

Web: http://www.rmedia.fr

CCI Grand'Lille

16 place Victor Hugo
62500 SAINT OMER

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Contexte : A l'occasion de la cérémonie des vœux de l'agence Territoriale St Omer/St-Pol de la CCI Grand Lille, un trophée des Masters de l'entreprise récompensera les lauréats 2013. Objet : réaliser un "coup de projecteur" sur les entreprises récompensées à travers une interview des gérants et quelques images des sociétés. La trame choisie pour les clips est intégrée dans la page annexe de ce document. (Dernière page) <u>La prestation comprend :</u> • les déplacements sur sites, • la captation d'images, • le montage, • la remise des clips compressés au format standardisé h264 compatible platine DVD/Blu-ray, MAC, PC et export youtube Caractéristiques techniques : Vidéo Full HD 1920x1080 ou HD 1280x720 - codec H264/MPEG4 AVC Format cinéma 24p ou 30p audio AAC Captation : DSLR Nikon D7000 et/ou Sony HVR-Z5 Plans larges : NIKKOR 18 - 200 mm 1:3.5 - 1:5.6 Nikkor VR II Plans moyens : NIKKOR 35mm 1:1.8 G Portraits : VR Micro-Nikkor 105mm 1:2.8 G Prise de son : micro-cravate branché sur l'entrée de la caméra via système émetteur/récepteur HF pour une grande qualité sonore.	0%	350,00	12	4 200,00

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.



Facture

Réf. : FA1211-0025

Date facturation : 22/11/2012

Date échéance : 22/12/2012

Réf proposition commerciale : PR1211-0016

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Important : - les clips sont accompagnés d'une musique de reportage dynamique libre sous licence créativ commons (vous ne payez pas de droits de diffusions quelque soit le support) pour un meilleur impact. - Le tarif unitaire de 350€ est valable uniquement pour 8 clips minimum . - La CCI donne le fil conducteur de l'interview. R'Média encadre et conseille la prestation. L'interview doit impérativement être préparée par le gérant avant notre intervention . Elle comporte 10 à 15 phrases maximum . Consulter la grille des tarifs http://www.photo-video-aerienne.fr/tarifs-prestations Les conditions générales de vente sont disponibles au siège de la société. Acompte sur la prochaine intervention	0%	0,00	1	0,00
	0%	100,00	1	100,00

* TVA non applicable art-293B du CGI

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Total HT 4 300,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Caisse d'Epargne

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
16275	20500	04000316271	37

Domiciliation: 42 BIS PLACE FOCH
62500 SAINT OMER
TEL : 08.20.82.08.99
Code IBAN: FR7616275205000400031627137
Code BIC/SWIFT: CEPARPP627

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à:

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.